

**SOCIETE DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE (SIRAT SA)**

*_*_*_*

**SECTION 0 - AVIS DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET
DE PRIX (ADRP)**

Objet : Accord cadre pour l'entretien et la réparation des équipements informatiques au profit du siège et des postes de péage/pesage.

Référence SIGMAP : S_DOP_101492

Avis de la DRP n° : 16./2025/SIRAT/PRMP/CSPPR/RMG/SP-PRMP du 06./08./2025

Identification de la procédure : Demande de Renseignements et de Prix

1. Cet Avis de demande de renseignements et de prix (ADRP) fait suite au Plan de passation des marchés publics de la **Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA)**, septième version publiée sur le portail web des marchés publics le 16 juillet 2025.

2. La **Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA)** a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds du budget autonome et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à l'accord cadre pour l'entretien et la réparation des équipements informatiques au profit du siège et des postes de péage/pesage.

3. La **Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT)** sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour l'entretien et la réparation des équipements informatiques au profit du siège et des postes de péage/pesage. Aucune variante n'est autorisée. Ces services sont en lot unique et sont à réaliser au siège de la SIRAT SA et sur les postes de péage/pesage par trimestre sur une durée de trois (03) ans à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage des prestations.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

a. Pour les anciennes entreprises

➤ Capacité technique

- Être une entreprise intervenant dans le domaine de l'informatique, justifiée par les statuts ou le registre de commerce et de crédit mobilier dans la forme prescrite par l'annexe A-3-1 ou les statuts (Les domaines d'activités tels que : divers, autres prestations ne seront pas prises en compte) ;
- Avoir exécuté au cours des cinq (05) dernières années (2024, 2023, 2022, 2021 et 2020) y compris l'année en cours au moins un (01) marché portant sur l'entretien et/ou la maintenance du parc informatique ou des équipements informatiques d'un montant au moins égal à vingt-trois millions (23.000.000) FCFA hors taxes justifiés par les attestations de bonne fin d'exécution **accompagnées** de copie de contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) ou procès-verbal de réception définitive délivrés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (Administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin ou administrations privées de mêmes envergure) ;
- Disposer d'un personnel clé ayant d'expériences dans la réalisation des prestations similaires tel que demandé à la sous-section C : Critères d'évaluation et de qualification.

Les qualifications et expériences du personnel doivent être prouvées par les CV signés et copies légalisées des diplômes et copies des certificats de travail et/ou des attestations de participation délivrées par les Entreprises de provenance et mentionnant les marchés, montant, objet des expériences ; y préciser les noms et coordonnées des clients pouvant attester des renseignements relatifs à ces marchés.

➤ Capacité financière

Le Candidat doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- Avoir réalisé au cours des trois dernières années (2024, 2023 et 2022) un chiffre d'affaires moyen annuel d'au moins quarante-six millions (46.000.000) FCFA. Les soumissionnaires doivent joindre à leurs offres les états financiers des années 2024, 2023 et 2022 fournis dans la forme prescrite par l'Annexe A-3-2 ;
- Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle justifiés par une attestation d'une banque ou une institution financière en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin, à hauteur de deux millions cinq cent trente-cinq mille huit cent vingt et un (2.535.821) FCFA.

NB : Les critères ci-dessus sont cumulatifs.

b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

➤ **Capacité technique**

- Être une entreprise exerçant dans le domaine de l'informatique, justifiée par les statuts ou le registre de commerce et de crédit mobilier dans la forme prescrite par l'annexe A-3-1 ou les statuts (Les domaines d'activités tels que : divers, autres prestations ne seront pas prises en compte)
- Disposer d'un personnel clé et d'encadrement ayant d'expériences dans la réalisation des prestations similaires tel que demandé à la sous-section C : Critères d'évaluation et de qualification.

Les qualifications et expériences du personnel doivent être prouvées par les CV signés et copies légalisées des diplômes et copies des certificats de travail et/ou des attestations de participation délivrées par les Entreprises de provenance et mentionnant les marchés, montant, objet des expériences ; y préciser les noms et coordonnées des clients pouvant attester des renseignements relatifs à ces marchés.

➤ **Capacité financière**

- Les entreprises naissantes devront fournir le bilan d'ouverture et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence, les états financiers de leurs années d'existence. Les soumissionnaires étrangers devront fournir les états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine ;
- Fournir une attestation d'assurance de risques professionnels pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence pour un montant de cinquante-deux millions quatre cent quatre-vingt-onze mille cinq cent quatre (52.491.504) FCFA justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin ;
- Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin, à hauteur de deux millions cinq cent trente-cinq mille huit cent vingt et un (2.535.821) FCFA.

NB : Les critères ci-dessus sont cumulatifs.

Voir le document de demande de renseignements et de prix pour les informations détaillées.

5. Le délai d'exécution de l'accord-cadre est de trois (03) ans et les prestations seront exécutées trimestriellement.
6. La participation à cette demande de renseignements et de prix telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier de Demande de renseignements et de prix et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la personne responsable des marchés publics Mr Salifou MAMAN ; Email : prmp@sirat.bj et prendre connaissance des documents de la demande de renseignements et de prix **au secrétariat permanent des marchés publics sis au 4ème étage de l'immeuble**

‘SCI TRAIT D’UNION’, rue Obama Beach, quartier Ahwanlèko, Cotonou, 04 BP 1109 Cotonou, Tél : (00229) 01 97 48 70 55 de 08 heures à 12h30 min GMT+1 (heure locale) et de 14 h à 17h 30 min GMT+1 (heure locale).

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet de demande renseignements et de prix à compter du 07.../08.../2025. Le dossier de demande de renseignements et de prix en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au **secrétariat permanent des marchés publics sise au 4ème étage de l'immeuble ‘SCI TRAIT D’UNION’, rue Obama Beach, quartier Ahwanlèko, Cotonou, 04 BP 1109 Cotonou, Tél : (00229) 01 97 48 70 55**. Le dossier de demande de renseignements et de prix sera adressé aux candidats à leurs frais par poste aérienne ou par poste. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l’Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu’une (01) version électronique scannée de l’offre sur clé USB sous le format PDF le tout dans une enveloppe unique à l’adresse ci-après : Secrétariat de la PRMP/SIRAT SA, immeuble ‘SCI TRAIT D’UNION’, rue Obama Beach, quartier Ahwanlèko au plus tard le 26.../08.../2025 à **10 heures précises “heure locale” « GMT+1 »**.

Le défaut de présentation de l’offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l’ouverture des plis, à l’adresse ci-après : **Salle d’ouverture de la Direction Générale de la SIRAT**

SA, immeuble 'SCI TRAIT D'UNION', rue Obama Beach, quartier Ahwanlèko le 26.../08.../2025 à 10 heures 30 minutes, heures locale (GMT+1).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de quatre cent cinquante-six mille quatre cent quarante-huit (456.448) FCFA.

En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de la DRP.

12. Les offres seront valides pour une période de trente (30) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres indiquée ci-dessus.

Cotonou, le 26.../08.../2025

La Personne Responsable des Marchés Publics,



Salifou MAMAN